



Demande de remboursement des frais de formation continue

- La demande de remboursement des frais de perfectionnement doit être déposée au plus tard trois (3) ans après le début des cours dans le cas d'une formation de plusieurs mois (possibilité de déposer des demandes échelonnées) et six (6) mois après la fin du cours dans le cas d'un cours individuel.
- Veuillez joindre à la demande les attestations de clôture (justificatif / certificat / attestation) ainsi que les copies des factures correspondantes.
- Le remboursement est effectué à la personne / l'entreprise qui a pris en charge les frais des cours. Merci de joindre à la demande un bordereau de versement correspondant.
- L'approbation et le traitement de la demande se font sur la base des prescriptions en vigueur du règlement des prestations de formation continue de la commission paritaire nationale pour les métiers du métal.

1. Identité de l'employé

Nom : Prénom :
Adresse : NPA/lieu :
Téléphone : Date de naissance :
e-mail :

2. Modules de formation continue suivis

N°	Désignation	Ville	Date du	/	au
				/	
				/	
				/	
				/	
				/	

3. Activité professionnelle

Métier appris :

Fin de l'apprentissage professionnel (année) :

Employé actuellement comme :

Employeur :

Adresse de l'employeur :

Employé depuis le :

4. Coordonnées bancaires

Nom et domiciliation de la banque :

Titulaire du compte :

N° clearing :

N° de compte :

IBAN :

Compte postal :

5. Annexes

- ☐ Les attestations de clôture (justificatif / certificat / attestation)
 - ☐ Les copies des factures
 - ☐ Un bordereau de versement
-

6. Confirmation / signature

L'employé signataire confirme que la présente demande est remplie correctement:

Lieu et date : Signature :

L'employeur soussigné confirme que la présente demande est dûment complétée et remplie dans le respect des prescriptions du règlement des prestations, et que les contributions professionnelles et aux frais d'exécution seront calculées conformément à ce que prévoit la CPNM:

Lieu et date : Timbre / signature :